



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Carine GEORGES demeurant Chaply 10 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Chaply, 10 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section D n°947L, 947M.

La demande vise les travaux suivants : transformation et extension d'un chalet existant et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- les constructions sont partiellement implantées en dehors de la zone qui leur est réservée ;
- les prescriptions indiquent que « la tonalité des peintures et enduits sera limitée au blanc, ivoire ou gris clair » ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- le volume secondaire devrait présenter une hauteur sous gouttière plus basse d'au moins 15% par rapport à celle du volume principal ;
- un recul de minimum 5m est obligatoire par rapport aux limites parcellaires latérales ;

La demande permet les travaux suivants : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07 mars 2024 au 21 mars 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be